

Image not found or type unknown



Vendre un fond de commerce avant partage

Par **NAMA**, le **06/06/2008** à **14:50**

mon mar est décidé en decembre 2007, trois enfants en bas age, une belle fille majeur, mon mari est moi poussedions un restaurant 50/50, nous sommes mariés sous la séparation de bien, j'ai repris tout de suite la gérance da la SARL, ma belle fille m'a informée qu'elle pense rénoncer à l'héritage pour ses frères et soeures. Maintenant j'aimerais vendre le fond de commerce, est ce que je peux le faire toute seul ou devrais je passer par le notaire qui tient la succession, et ma belle fille doit elle signée avec moi ou non? et mes enfants mineurs, je peux prendre la dicision pour eux concernant cette affaire? j'ai besoin de votre reponse urgent, comme j'ai un acheteur potentiel.rnmerci